MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)

Pouvoir adjudicateur :

Caux Seine développement - CSd

Objet du marché :

- **Location de sept (7) véhicules légers de type « citadin » de cinq (5) places à motorisation essence**
- **Location de quatre (4) véhicules légers de type « citadin » de cinq (5) places à motorisation hybride**
- **Location de quatre (4) véhicules légers « SUV compact » avec boîte manuelle de cinq (5) places à motorisation essence**
- **Location de quatre (4) véhicules légers « SUV compact » avec boîte automatique de cinq (5) places à motorisation hybride**
- **Location d'un (1) véhicule utilitaire de type « Fourgonnette VU léger » sans vitre arrière de deux (2) places à motorisation essence**

Procédure :
Appel d'offres ouvert passé en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux cessions et nantissements de créances (article R.2191-60 du code de la commande publique, appliqué à titre volontaire)

Monsieur le Directeur général de Caux Seine développement
ou son représentant

Représentant du Pouvoir Adjudicateur :

Monsieur le Directeur général de Caux Seine développement (CSd)
ou son représentant

Personne chargée des paiements :

Le comptable de Caux Seine développement

Date limite de remise des offres :

Le jeudi 3 décembre 2026 à 12h00

délai de rigueur

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION 1

ARTICLE 1ER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION 3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3
1.3 - CONTENU DES MISSIONS 3
1.4 - GÉNÉRALITÉS 3
1.5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS 4
1.6 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE 4
1.7 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES 4

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 - DURÉE DU MARCHÉ 4
2.2 - FORME DES PRIX ET MODIFICATION DU MARCHÉ 4
2.3 - DÉLAI DE LIVRAISON 4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT 4
2.5 - COMPLÉMENTS À APPORTER AUX CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES 4
2.6 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 5

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 5

ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET CRITÈRES D'ANALYSE ET DE JUGEMENT DES OFFRES 7

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 8

6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER 8

ARTICLE 7 : ABSENCE DE NÉGOCIATION 10

ARTICLE 8 : VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE - JURIDICTION COMPÉTENTE 10

8.1 – VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE 10
8.2 - JURIDICTION COMPÉTENTE – VOIES DE RECOURS 10

ARTICLE 9 : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE 10

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

10.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 11

Article 1er : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le marché régi par le présent règlement de la consultation aura pour objet la location de sept (7) véhicules légers de type « citadin » de cinq (5) places à motorisation essence, de quatre (4) véhicules légers de type « citadin » de cinq (5) places à motorisation hybride, de quatre (4) véhicules légers « SUV compact » avec boîte manuelle de cinq (5) places à motorisation essence, de quatre (4) véhicules légers « SUV compact » avec boîte automatique de cinq (5) places à motorisation hybride et d'un (1) véhicule utilitaire de type « Fourgonnette VU léger » sans vitre arrière de deux (2) places à motorisation essence pour le compte de la structure CAUX SEINE DEVELOPPEMENT (CSd).

1.2 - Étendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique. Un avis de marché est publié au Journal officiel de l'Union européenne (article R.2131-16 du même code) et sur le profil d'acheteur.
Caux Seine Développement (CSd), société publique locale, agit en qualité de pouvoir adjudicateur.
Le marché qui en résulte est un contrat de droit privé.

1.3 - Contenu des missions

Les prestations sont détaillées au Cahier des Charges techniques (CCT).

1.4 - Généralités

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

Le marché ne comporte pas de tranche : chaque lot comprend la location des véhicules et leur maintenance préventive et curative, pendant toute la durée de location de chaque véhicule.

La présente consultation comprend cinq (5) lots techniques :

Lot 1 :	La location de sept (7) véhicules légers de type « citadin » de cinq (5) places à motorisation essence
Lot 2 :	La location de quatre (4) véhicules légers de type « citadin » de cinq (5) places à motorisation hybride
Lot 3 :	La location de quatre (4) véhicules légers de type « SUV compact » de cinq (5) places à motorisation essence, avec boîte manuelle
Lot 4 :	La location de quatre (4) véhicules légers de type « SUV compact » de cinq (5) places à motorisation hybride avec boîte automatique
Lot 5 :	La location d'un (1) véhicule utilitaire de type « Fourgonnette VU léger » sans vitre arrière de deux (2) places à motorisation essence

La motorisation « hybride » s'entend au sens de l'article 2.1 du CCT : micro-hybride 48 V, hybride non rechargeable ou hybride rechargeable. La motorisation « essence » (lots 1, 3 et 5) s'entend d'un moteur thermique essence sans hybridation : le micro-hybride 48 V n'est pas admis pour ces lots.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Une offre distincte (acte d'engagement et mémoire technique) est remise pour chaque lot. Les offres sont appréciées lot par lot et chaque lot fait l'objet d'un marché distinct.

Pour chaque lot, le candidat propose un seul modèle de véhicule, dans une version unique pour l'ensemble des véhicules du lot.

1.5 - Conditions de participation des concurrents

Aucun niveau minimal de capacité n'est exigé. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement d'opérateurs économiques ; aucune forme de groupement n'est imposée pour la présentation des candidatures et des offres (article R.2142-22 du code de la commande publique).

1.6 - Nomenclature communautaire

34100000-8	Véhicules à moteur
34110000-1	Voitures particulières
34136000-9	Fourgonnettes
50112000-3	Services de réparation et d'entretien d'automobiles

1.7 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue. Cette interdiction est mentionnée dans l'avis de marché (article L.2151-2 du code de la commande publique).

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification. Chaque véhicule est loué pour une durée ferme de trente-six (36) mois à compter de la date de sa livraison, constatée par le procès-verbal de livraison. Le marché prend fin à la restitution du dernier véhicule loué au titre du lot.

Le titulaire reste engagé pour la durée globale du marché et ne dispose pas de la possibilité de mettre fin au marché issu de la présente consultation.

2.2 - Forme des prix et modification du marché

Le marché est conclu à prix unitaires fermes et non révisables pendant toute sa durée : loyer mensuel par véhicule, prestation mensuelle de maintenance par véhicule, prix du kilomètre supplémentaire et du kilomètre non parcouru. Toute modification du marché intervient dans les conditions des articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants du code de la commande publique et fait l'objet d'un avenant.

2.3 - Délai de livraison

L'article 4.3 de l'acte d'engagement fixe les conditions de livraison.
La date de livraison de chaque véhicule est fixée par CSd par ordre de service ; elle est comprise entre le 1er avril 2027 et le 15 avril 2027. Une livraison anticipée non acceptée par écrit par CSd ne fait pas courir la période de location. Les véhicules sont livrés au 7 rue des Terrasses, 76330 Port-Jérôme-sur-Seine.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire, cotraitants et/ou sous-traitants de premier rang éventuel(s) seront payées dans un délai maximum de **30 (trente) jours** à compter de la date de réception des demandes de paiement par virement ou prélèvement.
Les loyers et les prestations de maintenance sont facturés mensuellement, à terme échu.

2.5 - Compléments à apporter aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux : cahier des clauses administratives et cahier des charges (CCP/CCT).

2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation

CSd se réserve la possibilité d'apporter **huit (8) jours au plus tard** avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Ces modifications ne devront pas altérer les éléments substantiels du marché.

CSd informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité par tout moyen qu'il jugera utile.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En cas de report du délai de remise des offres, il sera fait application des mêmes dispositions énoncées ci-dessus.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis au candidat comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le cahier des charges techniques (CCT)

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (aucune signature n'est exigée au stade du dépôt ; seul l'attributaire signe l'acte d'engagement, voir l'article 6.2) :

4.1 - Pièces de la candidature

- **Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**
 - Formulaires DC1 et DC2 (dernières versions publiées par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie) dûment complétés ou document unique de marché européen (DUME)
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés au code de la commande publique,
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ;

- **Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- **Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des principales livraisons ou locations de véhicules effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Les attestations d'assurance seront remises par l'attributaire avant la notification du marché puis tous les six (6) mois durant le marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 - Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles : à compléter et dater (un acte d'engagement par lot) ; seul l'attributaire le signe,
 Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).
 Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
 Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe (DC4) l'ensemble des pièces justificatives de candidature.

 Le CCP et le CCT n'ont pas à être remis : la signature de l'acte d'engagement par l'attributaire vaut acceptation de ces documents (article 7 de l'acte d'engagement).
- Une note technique (MT) du candidat (mémoire technique), établie pour chaque lot, comprenant :
 - la fiche technique du constructeur du modèle proposé (puissance, équipements, émissions de CO2 WLTP en g/km) ;
 - la liste des équipements proposés au-delà des exigences minimales du CCT ;
 - les dispositions prises pour livrer à la date fixée par CSd (commande, disponibilité des véhicules, véhicule relais) ;
 - l'organisation de l'entretien et du service après-vente (ateliers désignés, délais de prise en charge et d'immobilisation) ;
 - le contrat type et les conditions générales de location, ainsi que le barème de remise en état appliqué à la restitution des véhicules ;
 - le cas échéant, les frais de gestion des avis de contravention.

 Ce document comprendra l'ensemble des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation.

 Ce document comprendra toutes les informations et les justifications demandées dans le Cahier des charges par le représentant du pouvoir adjudicateur, et ceci sans exception, ainsi que toutes les observations complémentaires que le soumissionnaire jugera utile d'apporter.

 Ce document servira de base au jugement et au classement des offres.

Article 5 : Sélection des candidatures et critères d'analyse et de jugement des offres

5.1 - Sélection des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les candidatures sont examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats, appréciées à partir des renseignements et documents demandés à l'article 4.1.

Seront éliminées les candidatures incomplètes ne comprenant pas l'ensemble des pièces listées à l'article 4.1 ci-dessus du présent règlement de la consultation.
Toutefois, CSd peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous (article R.2144-2 du code de la commande publique).

5.2 - Critères d'analyse et de jugement des offres

Les critères retenus par CSd pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	*Pondération*
C1 : Valeur technique de l'offre	**30**
SSC1.1 – organisation de l'entretien et du service après-vente SSC1.2 – équipement des véhicules	05 25
C2 : Prix de la prestation	**60**
C3 : Performance environnementale (émissions de CO2 WLTP)	**10**

Pour les sous-critères SSC1.1 et SSC1.2, chaque item est noté de la façon suivante :

Non abordé = 0	Moyen = 2	Très bien = 4
Non satisfaisant = 1	Bien = 3	

La note obtenue sur 4 est divisée par 4 puis multipliée par la pondération du sous-critère.
Pour le sous-critère SSC1.2 « équipement des véhicules », les items sont les équipements attendus listés aux articles 2.2.3, 2.2.4, 2.3.3, 2.3.4, 2.4.3 et 2.4.4 du CCT ainsi que, pour le lot 5, les caractéristiques et aménagements souhaités (articles 2.4.1 et 2.4.3 du CCT) ; les équipements proposés en plus sont également appréciés.

Pour le critère 2 « Prix », il sera fait application du calcul suivant :

le montant de l'offre la moins disante/ le montant de l'offre analysée X 60 = la note du candidat analysé

Le montant de l'offre pris en compte est, pour chaque lot, la somme : du montant HT sur 36 mois de la location ; du montant HT sur 36 mois de la maintenance ; et d'une simulation de 10 000 kilomètres supplémentaires par véhicule, valorisés aux prix unitaires HT du kilomètre supplémentaire de la location sans la maintenance, par lot. Ces montants et prix sont ceux indiqués à l'acte d'engagement.

Pour le critère 3 « Performance environnementale », il est fait application du calcul suivant : émissions de CO2 WLTP de l'offre la plus faible / émissions de CO2 WLTP de l'offre analysée × 10. Les émissions retenues sont les émissions combinées WLTP (en g/km) figurant sur la fiche technique du constructeur ou le certificat de conformité.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat analysé, celui-ci sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Aucune offre au format papier ne sera acceptée

6.2 – Transmission électronique

En application du code de la commande publique, les soumissionnaires peuvent télécharger le dossier de consultation des entreprises dans son intégralité, et remettent obligatoirement leur pli par voie électronique via le profil d'acheteur www.achatpublic.com

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- .ZIP
- .PDF
- . DOCX, DOC, RTF
- . CSV
- . XLSX, XLS

Les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »,
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- renseigner, lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

De plus, il est précisé que :

1. les avis de marché en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels, seul l'avis publié au Journal officiel de l'Union européenne fait foi en cas de discordances au niveau de leur contenu,
2. le représentant du pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne.
3. les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la salle disponible sur le site, à l'adresse suivante : support@achatpublic.com

Toutefois, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise, par tout moyen donnant date certaine, dans les délais impartis, sur support physique de type CD-ROM ou sur support papier, à l'adresse suivante : Caux Seine développement, 7 rue des Terrasses, 76330 Port-Jérôme-sur-Seine. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

La signature électronique est une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, conforme au règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique ; le certificat est référencé sur une liste de confiance d'un État membre de l'Union européenne.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans un pli, la copie de sauvegarde éventuellement transmise est ouverte dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Informations :

- ✓ **la signature de la proposition contractuelle n'a pas à être, nécessairement, signée à la remise de l'offre.**
- ✓ Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus.
- ✓ Si une candidature ou une offre était remise à la fois sous forme électronique et sous forme papier, elle sera déclarée irrecevable.
- ✓ Toutefois, le candidat dispose de la possibilité de remettre une offre au format papier dite « de sauvegarde ». Celle-ci devra être clairement identifiée comme telle. L'enveloppe extérieure devra porter la mention « copie de sauvegarde » et ne sera ouverte que dans l'hypothèse où l'offre dématérialisée serait inutilisable.
- ✓ En cas d'attribution du marché, le soumissionnaire devra adresser au pouvoir adjudicateur une copie signée des documents contractuels (acte d'engagement et pièces financières) à sa demande.

- ✓ Deux solutions :
 - L'attributaire pourra apposer une signature manuscrite sur les documents qui seront ensuite scannés et adressés par courriel au pouvoir adjudicateur ou via le profil d'acheteur Achatpublic.com, l'original papier signé étant ensuite adressé à CSd par voie postale
 - L'attributaire pourra également signer de façon électronique les documents demandés (acte d'engagement et pièces financières) et les transmettre via le profil d'acheteur Achatpublic.com. dans cette hypothèse, l'attributaire devra disposer d'un certificat de signature électronique qualifié (signature avancée reposant sur un certificat qualifié)

Si le candidat adresse plusieurs offres sous format dématérialisé, l'offre analysée sera la dernière offre déposée par horodatage.

Article 7 : Absence de négociation

Conformément à l'article R.2161-5 du code de la commande publique, aucune négociation n'est menée avec les soumissionnaires ; CSd peut seulement leur demander de préciser la teneur de leur offre. Les offres irrégulières peuvent être régularisées dans les conditions de l'article R.2152-2 du même code.

Article 8 : Vérification administrative - Juridiction compétente

8.1 – Vérification administrative

Préalablement à la signature du marché, le dossier de candidature de l'attributaire sera vérifié.

L'attributaire aura à produire les certificats et attestations prévus par le code de la commande publique (notamment attestations de régularité fiscale et sociale, extrait K ou Kbis) et par l'article D.8222-5 du code du travail dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la date de réception de la demande formulée par courriel.

En cas de non-respect de ce délai par l'un ou l'autre candidat, l'offre considérée sera déclassée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat attributaire du marché ne transmet pas les éléments demandés dans le délai imparti, l'offre sera déclassée par le pouvoir adjudicateur et la même demande sera formulée auprès du candidat classé en deuxième position.

8.2 - Juridiction compétente – Voies de recours

CSd étant une société publique locale, personne morale de droit privé, le marché est un contrat de droit privé. Les litiges relatifs à son exécution relèvent des juridictions de l'ordre judiciaire.

Toutefois, les cocontractants s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisine de la juridiction compétente.

Instance chargée des procédures de recours : président du tribunal judiciaire de Lille, désigné en application des articles L.211-14 et D.211-10-2 du code de l'organisation judiciaire (tableau VIII-II annexé à ce code) : 13 avenue du Peuple Belge, 59034 Lille

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles 2 à 10 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de la même ordonnance, et pouvant être exercé après la signature du contrat dans les délais prévus à l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Article 9 : Achèvement de la procédure

Les candidats ayant remis une offre seront informés par courriel, via le profil d'acheteur, du choix fait par le pouvoir adjudicateur.

La notification de rejet mentionne les motifs du rejet de la candidature ou de l'offre et, lorsqu'elle intervient après l'attribution, le nom de l'attributaire, les motifs qui ont conduit au choix de son offre et la date à compter de laquelle le marché est susceptible d'être signé (article R.2181-3 du code de la commande publique).
Un délai minimal de onze (11) jours est respecté entre la date d'envoi de cette notification et la date de signature du marché (article R.2182-1 du code de la commande publique).

Article 10 : Renseignements complémentaires

10.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer sur le profil d'acheteur, au plus tard le :

Lundi 23 novembre 2026 à 12h00,

une demande écrite à l'adresse suivante :

www.achatpublic.com

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats, au plus tard le :

Mercredi 25 novembre 2026 à 12h00

Fin du règlement de la consultation